

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT
D'AVIGNONSiège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUEEXTRAIT DU REGISTRE
des**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 23 mars 2022

Nombre de Délégués
en exercice.....24Nombre de Délégués
Titulaires présents.....13Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 0Nombre de Délégués
votant.....17

L'an deux mille vingt-deux et le 23 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

Titulaires : Mrs Roland CARLIER, Christian MOUNIER, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Marc DUVAL, Robert TCHOBDRENOVITCH

Mmes Nicole GIRARD, Angélique RIVOIRE, Laure ARNAUD, Karine MOURET

Absent: Mr Michel RAOUX

Absents excusés : Mrs Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT et Mmes Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Sabine PLANEILLE et Séverine MAUGAN-CURNIER

Pouvoirs:

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Robert TCHOBDRENOVITCH
- M. Jean-Pierre PETTAVINO donne pouvoir à M. Christian MOUNIER
- Mme Sylvie GREGOIRE donne pouvoir à Mme Nicole GIRARD
- M. Philippe ROUX donne pouvoir à M. Lionel GOMEZ

N°22-11

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : VOTE DU BUDGET 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 février 2022,

Vu la note sur le budget primitif 2022 annexée,

Après avoir examiné chaque chapitre de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement du projet de Budget Primitif 2022, le Président invite l'assemblée à procéder au vote de ce budget.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport de Monsieur Christian MOUNIER

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'APPROUVER le Budget Primitif pour l'exercice 2022 pour les montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Propositions = **6 097 262.00 €**

(Six millions quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-deux euros)

RECETTES

Propositions = **6 097 262.00 €**

(Six millions quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-deux euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Propositions = **777 508,00 €**

(Sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent huit euros)

RECETTES

Propositions = **777 508,00 €**

(Sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent huit euros)

DE DIRE que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :



En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20220323-DEL22_11-DE